

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 19 MARS 2007

Le Conseil d'arrondissement du 10^{ème} s'est réuni :

le lundi 19 mars 2007

dans la salle des Mariages de la Mairie du 10^{ème} sous la présidence de M. Tony DREYFUS, maire du 10^{ème} arrondissement.

Etaient présents :

Mme Alexandra CORDEBARD
M. Tony DREYFUS
Mme Véronique DUBARRY
M. Rémi FERAUD
M. Jérôme GLEIZES
Mme Sabine LASNIER
Mme Fabienne LELEUX
M. René LE GOFF
M. Jean-Pierre LEROUX
M. Alain LHOSTIS
M. Michel OTTAWAY
M. Alain-Pierre PEYRAUD
Mme Sylvie SCHERER
Mme Olga TROSTIANSKY

Avait donné pouvoir :

Mme Antinéa LLADSER à M. René LE GOFF
Mme Charlotte NENNER à Mme Fabienne LELEUX

Etaient absents :

M. Christophe BONNEUIL
Mme Marie-Hélène BRY-BOUVARD

Le quorum est atteint.

M. Rémi FERAUD est désigné secrétaire de séance.

PREMIERE PARTIE

PRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Objet : relance et soutien des commerces de proximité d'ici la fin de l'année 2007
Question posée par le conseil de quartier de la Grange aux Belles / Terrage
Rapporteur : un représentant du conseil de quartier

M. Tony DREYFUS donne la parole au représentant du conseil de quartier de la Grange aux Belles / Terrage qui donne lecture d'une question relative à la relance et au soutien des commerces de proximité (se reporter aux annexes).

M. Tony DREYFUS remercie l'intervenant.

Il donne la parole à **M. Michel OTTAWAY** qui rappelle qu'il est, en tant qu' élu référent en matière commerciale, disponible pour évoquer ces questions à condition d'être informé préalablement de l'ordre du jour du conseil de quartier.

Il précise, qu'outre sa volonté d'intervenir, il n'appartient pas à un élu municipal de relancer l'action d'une association sachant que depuis quelques temps un chargé de mission à la Chambre de Commerce est correspondant des associations.

S'agissant de l'animation des rues en période de fêtes de fin d'année, c'est un domaine partagé avec la Ville de Paris qui subventionne les illuminations à hauteur de 40 %.

S'agissant de l'offre commerciale, la municipalité est soucieuse de ce phénomène bien que les moyens d'action soient limités ; néanmoins, avec l'appui de M. le maire, les services concernés seront relancés notamment pour les marchés non sédentaires à créer.

Le bas de la rue du faubourg Saint Martin et le bas de la rue du faubourg Saint Denis sont les seules voies commerçantes du quartier plus denses que dans le reste de l'arrondissement. Il y a plusieurs dizaines d'années, un marché de Noël existait le long du faubourg Saint Martin et cette suggestion pourrait être retenue dans la mesure où la gare de l'Est rénovée l'été prochain ne pourra plus accueillir les marchés de produits régionaux de qualité.

La mairie de Paris accorde une concession sur la voie publique pour les marchés découverts non sédentaires (qui doivent compter 15 ou 16 commerçants) et à ce titre le marché bio ne peut pas être considéré isolément.

M. Tony DREYFUS remercie M. Michel OTTAWAY.

Objet : campement provisoire organisé par l'association des « Enfants de Don Quichotte » sur les rives du canal Saint Martin
Question sous forme de lettre ouverte à M. Tony DREYFUS, député maire du 10^{ème} arrondissement, proposée par Mme Paule LEFEBVRE-KROL, présidente de l'association Aires 10 et M. Jean-Marie BIREAUD, président de l'association Canal
Rapporteur : M. Jean-Marie BIREAUD

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Jean-Marie BIREAUD**, président de l'association Canal qui donne lecture d'une question sous forme de lettre ouverte, relative au campement provisoire organisé par les « Enfants de Don Quichotte » sur les rives du canal Saint Martin (se reporter aux annexes).

M. Tony DREYFUS remercie M. Jean-Marie BIREAUD et donne lecture d'un communiqué de l'AFP diffusé à 10 h 51 aujourd'hui intitulé « Cri d'alarme du maire PS Tony DREYFUS », (se reporter aux annexes).

Il ajoute qu'il s'agit d'un appel solennel aux pouvoirs publics compte tenu des promesses qui ont été faites et que par ailleurs, ni le maire de Paris, ni le maire d'arrondissement n'ont de quelconque autorité sur les forces de police.

Il donne la parole à **M. Alain LHOSTIS**, qui, avec M. Jean-Pierre LEROUX et Mme Sylvie SCHERER, a fait une déclaration à la suite du décès des deux jeunes SDF. Elle traduisait une émotion face aux événements, d'autant plus vive, que l'intervenant est en charge de la prévention des addictions et qu'il assurait le suivi de ces personnes sous les tentes.

Il n'est effectivement pas tolérable que de réunion en réunion la situation des exilés soit remise à l'ordre du jour malgré le vœu déposé en conseil d'arrondissement, repris et voté en Conseil de Paris.

L'intervenant a pris un certain nombre d'engagements en conseil de quartier au nom de la municipalité afin que les questions de propreté soient rapidement traitées, cela a été fait. En parallèle, le problème des 43 tentes sous le bassin Louis Blanc subsiste puisqu'elles ne sont pas inscrites dans les propositions qui sont faites, qu'aucun dispositif concret n'est prévu pour ces personnes et que l'on continue à parler uniquement des campements dits des « Don Quichotte ».

Le gouvernement a réquisitionné une partie de l'hôpital Charles Foy à Ivry pour implanter 80 bungalows ; il s'est avéré qu'il était impossible de tous les installer sur ce périmètre sans compter le fait que le terrain soit inondable.

Le constat est que des promesses faites à une population non seulement confrontée à des problèmes de logement mais aussi à des problèmes d'accompagnement social, n'ont pas été tenues. La période d'hébergement de nuit va bientôt toucher à sa fin alors que les températures sont à nouveau inférieures à zéro et le « robinet » de l'Etat va se fermer. Les solutions d'urgence ne permettent pas de traiter des problèmes de fond qui eux, sont durables.

M. René LE GOFF est en total désaccord avec la déclaration de M. Alain LHOSTIS.

En effet, le gouvernement aidé par le mouvement associatif et notamment le travail des bénévoles, fait le maximum pour aider ces personnes dans la détresse. Des solutions d'hébergement existent, mais nous sommes dans un Etat de droit qui respecte les positions personnelles prises par chacun et chacune face aux logements collectifs ou aux solutions intermédiaires. Il faut donc convaincre ceux qui sont sous les tentes sans pour autant les contraindre.

Comment peut-on aider les associations à persuader les SDF du canal Saint Martin qu'il serait préférable pour eux de bénéficier des solutions d'hébergement proposées à Paris et en Ile-de-France ? Le fort de Nogent à Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine, les nouveaux locaux de la rue de Crimée représentent plus de 60 places immédiatement disponibles.

D'ailleurs, la nuit où les deux SDF ont trouvé la mort dans leur tente, la compagne de l'un d'entre eux, s'était réfugiée boulevard Saint Jacques dans le logement qui venait de leur être affecté ; il faut donc rétablir quelques vérités.

Des démarches ont été engagées, d'abord auprès de Mme Nelly OLIN puis auprès de Mme Catherine VAUTRIN et aujourd'hui le Préfet de Paris réunit un comité pour examiner ce qu'il convient de faire en pareilles circonstances. Ce n'est pas « à coup de communiqués » que le problème sera réglé.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants.

Il donne la parole à **Mme Véronique DUBARRY** qui rappelle d'abord qu'un PPRI a été voté il y a quelques mois et que les rives du canal ne figurent pas au nombre des zones parisiennes inondables.

Elle ajoute, qu'il y a deux mois déjà, elle émettait des réserves quant au devenir du campement compte tenu du fait qu'une partie des personnes concernées a besoin, avant même d'accéder à un logement ou à tout type de structure sanitaire ou sociale, d'un accompagnement sur du long terme.

En outre, l'hébergement en hôtel n'est pas une fin en soi et l'Etat n'a pas à se féliciter de cette solution, pas plus d'ailleurs, que des chalets proposés qui sont vraiment « n'importe quoi » et qui ne font que traiter ces gens de façon caricaturale.

Il existe un problème qui devrait normalement être géré par l'Etat : le droit au logement. Ce droit n'est ni respecté, ni pris en charge et c'est aux élus locaux qu'il revient de trouver des solutions pérennes afin de réinsérer ces gens dans un vrai parcours social. Cela demande beaucoup de volonté et de courage politique et aujourd'hui on doit malheureusement constater qu'il n'y a ni l'une, ni l'autre.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Véronique DUBARRY.

Il donne la parole à **Mme Fabienne LELEUX** qui pense que la position de la municipalité a été fermement exprimée à plusieurs reprises et qui demande à M. René LE GOFF quelles sont ses propositions concrètes dans le cadre du relogement social avec une perspective de développement économique et personnel durable.

M. Alain-Pierre PEYRAUD rappelle que les « Enfants de Don Quichotte » se sont installés le long du canal le 16 décembre dernier en réunissant environ 280 à 300 tentes. Cette initiative a été accueillie avec une certaine empathie par les riverains et les commerçants et a été globalement soutenue par les responsables associatifs et quelques politiques ; certains sont même allés jusqu'à dormir sous la tente pour manifester leur solidarité à l'égard des sans abri.

La quasi - totalité des candidats à l'élection présidentielle a signé la charte des « Enfants de Don Quichotte » qui a été perçue comme un mouvement de revendication. Elle était à la fois un questionnement sur le problème du logement en France (rareté, inaccessibilité pour les milieux les plus modestes) et une remise en question de l'ensemble du système d'hébergement, en particulier celui qui consiste à déplacer les gens de semaine en semaine ou de mois en mois d'un lieu à un autre.

Ce dispositif assez légitime a été porté par de nombreux professionnels, tant dans l'urgence sociale que dans le logement et a fait l'objet de différents rapports afin, qu'à un moment donné, toute personne entrée dans une structure d'hébergement, puisse en sortir avec une solution pérenne adaptée à sa situation.

A l'origine, la question a été posée au gouvernement et deux personnes y ont répondu : Mme Catherine VAUTRIN, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité qui pensait « que tout cela n'était que de la poudre aux yeux » et M. Jean-Louis BORLOO qui s'est pris de sympathie pour les SDF en promettant de régler en quelques jours le problème de la précarité en France (centres d'hébergements, logements, etc) à des gens en situation difficile ; cela n'a fait que les rendre « jusqu'au boutistes ». Après quoi, M. Jacques CHIRAC a annoncé, lors de son allocution de fin d'année, le droit opposable au logement.

Au vu de ces différentes réactions, M. Augustin LEGRAND, leader du mouvement « Les Enfants de Don Quichotte » a annoncé le 8 janvier depuis la passerelle du canal Saint Martin que « tout était gagné, et qu'on pouvait remballer les tentes » puis a laissé aux élus de l'arrondissement le soin de gérer la situation.

La Ville de Paris a engagé la sécurisation du site, a installé des ralentisseurs et des toilettes, a organisé le passage de médecins (il fallait bien admettre que parmi ces gens certains n'étaient pas en bon état physique ou moral).

L'aberration dénoncée sur le fond est bien la mise en place de structures surdimensionnées et désorganisées qui réunissent 200 à 300 personnes avec un suivi social qui n'est pas à la hauteur des problèmes posés. Par ailleurs, au vu des addictions et des comportements, de l'état psychique voire psychiatrique de certains, les abords du canal Saint Martin se sont révélés bien plus dangereux que tout autre endroit.

La situation des campements doit s'évaluer à l'échelle du 10^{ème} (Louis Blanc avec les exilés et les groupes de Polonais, place Frantz Liszt, divers espaces de relégation, avenue de Verdun, gare du Nord, etc) mais aussi à l'échelle de Paris (le long des quais ou du périphérique, sur tous les talus de la ville) et partout où il existe une fragilité de l'espace public.

Il ne s'agit plus de l'installation solitaire du SDF « classique » tel que cela existait il y a quelques années, mais d'un phénomène de sédentarisation apparu dans les années 2004 / 2005 avec la constitution de petits collectifs permettant « d'affronter l'adversité ».

Dans l'arrondissement, le problème n'a pas été esquivé et les élus ont tenté de pallier au désengagement de l'Etat qui reste l'acteur principal de la politique de prise en charge de la précarité et des problèmes sociaux en général.

Le 10^{ème} a presque triplé sa capacité sur différents types d'accueils, différents types de publics et différents types de structures durant la mandature. Les principes de l'époque ont été respectés (hébergements à taille humaine) et la concertation entre les associations et l'Etat a permis de passer dans l'une des structures, d'une capacité d'hébergement de nuit à une capacité d'hébergement en horaires étendus puis dans deux autres, d'une capacité d'horaires étendus à une capacité d'hébergement 24 h/24.

Pour la gestion du canal Saint Martin, et compte tenu de ce qui a pu être négocié, on ne peut pas avoir de vision positive de la situation notamment pour ce qui concerne les bungalows qui ne s'avèrent pas être une solution à long terme.

Les associations, ont, dans ce processus, une double mission : résoudre le problème du canal Saint Martin et expliquer en parallèle aux personnes dont elles ont la charge (en centre d'hébergement ou en hôtel) que les SDF du canal sont en quelque sorte « prioritaires ».

En conséquence, par éthique professionnelle, par respect de leurs usagers et des publics qu'ils accueillent, les travailleurs sociaux des associations ont pris leurs quotas sur l'ensemble des propositions faites au prorata des avancées gouvernementales concédées.

L'intervenant rappelle qu'en effet des hébergements existent, pour exemple le 61 rue Saint Jacques, mis à disposition pour six mois où 90 personnes vont être installées et dont on sait déjà à l'ouverture qu'il fermera dans cinq mois.

Quid du devenir ? puisqu'il n'est pas possible pour l'association « Les enfants du canal » pourtant opérationnelle, d'obtenir la garantie des ministres concernés, qu'au terme de cet hébergement, il y aura un hébergement pérenne ailleurs.

En l'état actuel des choses, sur la liste des 280 personnes, plus de la moitié est hébergée à l'hôtel en attente de solutions. Les 70 ou 80 tentes qui restent à ce jour le long du canal (entre la passerelle des Récollets et la passerelle du bout de la rue Léon Jouhaux) comptent les situations les plus irréductibles (conduites addictives plus dures et plus douloureuses, situation irrégulière sur le territoire français ente autres).

Une interrogation demeure avec un à priori plutôt négatif : ceux qui sont là, accepteront-ils les solutions alternatives qui leur sont proposées ?

Par ailleurs, suite à la rencontre avec la SNCF et à la demande de l'association « Prévention, santé » reprise par « Le Cœur des Haltes », il est prévu pour les exilés kurdes, d'ouvrir un lieu dans le périmètre des gares sur une échéance courte.

En effet, les contrôles itératifs au sein des gares en présence des multiples brigades policières font que le suivi des jeunes en errance est de plus en plus difficile et il serait plus efficace d'être « externalisés », avec vraisemblablement un partenariat SNCF-Etat qui permettrait d'assister ces populations ; on serait donc en passe d'obtenir enfin un kiosque d'accueil pour les exilés.

Il faut se souvenir que lorsqu'il avait été question d'embaucher des coordinateurs « précarité », les représentants de l'Etat avaient estimé qu'un budget de 35 000 € n'était pas concevable ; c'est dire ce que le gouvernement est prêt à concéder pour les problèmes sociaux et de précarité.

Globalement certains éléments prouvent que la Ville de Paris et la Région se montrent très volontaristes en matière de politique sociale (plus de 7 millions d'euros débloqués récemment pour les problèmes d'urgence sociale) mais le partenaire essentiel reste l'Etat qui répond, c'est bien regrettable « aux abonnés absents ».

Pour conclure, le problème de fond reste le devenir du canal avec l'arrivée de la belle saison et sa vocation festive, la bouffée d'air qu'il représente dans un arrondissement populaire pauvre en espaces verts.

M. Rémi FERAUD ajoute que l'information des habitants pêche parfois et crée de l'inquiétude alors que des habitants informés (action de la municipalité et de la Ville de Paris) maîtriseraient beaucoup mieux une situation qui s'est enlisée sans faire l'objet d'une communication suffisante.

Il propose que l'intervention de M. Alain-Pierre PEYRAUD soit mise en ligne sur le site de la mairie du 10^{ème} afin qu'elle soit consultable par les habitants.

M. Michel OTTAWAY précise que l'équipe municipale avait, dès sa prise de fonction, envisagé un kiosque d'accueil et d'orientation ; de même qu'il avait été imaginé de louer le bungalow provisoire de la poste avenue de Verdun et dans ce sens, un partenariat SNCF – Etat pouvait être efficace. En revanche, la caserne des pompiers Château Landon qui est proposée ne semble pas répondre aux critères nécessaires (éloignement du périmètre des gares, proximité de deux écoles et délais de début des travaux).

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants.

Objet : démarrage de la concertation avec les habitants sur le projet de « Balcon vert » de liaison entre les gares du Nord et de l'Est avec le détail des modalités et du calendrier
Vœu soumis par le conseil de quartier Lariboisière / Saint Vincent de Paul
Rapporteur : Mme CARTERON

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme CARTERON**, du conseil de quartier Lariboisière / Saint Vincent de Paul, qui donne lecture d'un vœu relatif au démarrage de la concertation avec les habitants sur le projet de « Balcon vert » de liaison entre les gares du Nord et de l'Est avec le détail des modalités et du calendrier (se reporter aux annexes).

M. Tony DREYFUS remercie Mme CARTERON et ajoute que lors du dernier conseil de quartier quatre élus étaient présents : M. Michel OTTAWAY, Mme Olga TROSTIANSKY (élus référents), M. Rémi FERAUD et lui-même et que les questions pertinentes posées à M. Fabien ANCEL, représentant de M. Jean-Pierre CAFFET ont fait l'objet d'un échange très fructueux.

Le « Balcon vert » s'avère être à la fois, la possibilité de relier la gare du Nord à la gare de l'Est, de créer un espace vert et un aménagement autour de la gare de l'Est de façon exceptionnelle, sachant que cela implique la rue d'Alsace, son l'immeuble du n° 5 et la rue des Deux Gares.

La question s'est donc posée de savoir quand commencerait la concertation relative aux aménagements si toutefois le projet en discussion entre la Ville de Paris, la SNCF et Réseau Ferré de France voit le jour ; selon toute vraisemblance, ce projet pourrait être réalisé en 2009.

Mme Olga TROSTIANSKY confirme qu'à l'heure du TGV Est, l'arrondissement va bénéficier d'un centre d'échanges de premier plan et le conseil de quartier Saint Vincent / Lariboisière s'est beaucoup investi sur ce projet de même que sur l'ensemble des projets d'urbanisme et de voirie du quartier (PLU, boulevard Magenta, aménagements gare du Nord / boulevard de Denain).

Les habitants ont apprécié lors de cette réunion, que le maire de l'arrondissement et le représentant de l'adjoint au maire de Paris puissent présenter l'état de ce projet et ont bien noté les contraintes qui y sont liées (RFF et SNCF).

Dès lors qu'il sera validé (le permis de construire doit être délivré avant la fin de l'année), les riverains souhaitent être associés et consultés par la mairie d'arrondissement sur l'espace public et les aménagements alentours.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Olga TROSTIANSKY.

Objet : assainissement des campements sauvages du canal Saint Martin
Question posée par le conseil de quartier Grange aux Belles / Terrage
Rapporteur : la représentante du conseil de quartier

M. Tony DREYFUS donne la parole à la représentante du conseil de quartier Grange aux Belles / Terrage qui donne lecture d'une question relative à l'assainissement des campements sauvages du canal Saint Martin (se reporter aux annexes).

M. Tony DREYFUS remercie l'intervenante.

Il donne la parole à **Mme Fabienne LELEUX** qui souligne que les évènements permettent de recentrer les questions de propreté. L'intervenante a apprécié dans le vœu précédent - même si la question de la propreté de l'environnement des SDF et des riverains est une question importante - qu'elle arrive en bout de course par rapport à une problématique générale qui est celle de la mise à la rue de personnes qu'il faudrait pouvoir loger ailleurs.

S'agissant des services de nettoyage, ils sont passés selon le planning qui avait été fixé avant que cette question soit posée. Il faut savoir qu'il existe désormais à la mairie de Paris, une cellule de coordination de tous les services qui interviennent sur les sites où demeurent des personnes à la rue. Son objet est d'avoir une approche globale des espaces et de prévoir les actions de nettoyage nécessaires.

L'intervenante ajoute que les agents de propreté des divisions ne sont pas toujours rassurés lors de leurs interventions sur ces sites car il en va fréquemment de fantasmes.

Elle a demandé à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois que la division propreté des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements intervienne sur ces sites pour enlever les déchets des « riverains » du canal comme c'est le cas pour tout citoyen, en termes de service, puis que des corbeilles soient implantées au centre du campement plutôt qu'à sa périphérie.

De nombreux prétextes ont alors été invoqués (raisons techniques, présence de chiens, etc) alors qu'il s'agit simplement d'un amalgame fait entre « gens à la rue » et « gens dangereux ».

Mme Fabienne LELEUX qui ne désespère pas de trouver une solution, a proposé que ces espaces deviennent des « sites pilotes » pour une expérimentation qui devrait avoir lieu en coordination avec la Ville.

M. BERTHELOT, qui gère cette cellule depuis trois mois réalise un véritable travail de terrain et a réussi à convaincre les gens sur place de nettoyer les lieux (démonter et stocker les tentes inoccupées notamment) et a obtenu leur participation pour l'évacuation des déchets, ce qui a été fait le vendredi suivant le décès des deux jeunes gens SDF.

Les services ont accepté de fournir des prestations qui n'entrent pas dans le cadre habituel de leurs fonctions et un contact a été pris par M. BERTHELOT avec une personne qui stocke, trie et évacue des déchets sous le pont Louis Blanc.

Il existe donc une action de terrain et la mairie de Paris suit le problème avec vigilance afin d'éviter tout problème sanitaire bien que ces gens ne soient ni contaminés, ni contaminants. Il faut cependant regretter qu'ils n'aient pas droit à un service de collecte des déchets ménagers quotidiens.

M. René LE GOFF ajoute que la question est intéressante dans la mesure où chacun est préoccupé par la situation mais trouve la réponse de Mme Fabienne LELEUX consternante. En effet, il appartient à la mairie de Paris et à la mairie du 10^{ème} de mettre tout en œuvre pour que la salubrité publique soit assurée, malheureusement la volonté de traiter le problème à bras le corps ne semble pas évidente.

M. Alain LHOSTIS, a, comme élu référent, participé au conseil de quartier de la Grange aux Belles. Il s'est engagé au nom de la mairie de Paris et de la mairie d'arrondissement à veiller à la propreté de ces sites. Par ailleurs, en tant que responsable de la santé publique à Paris, il a demandé que des médecins de la DASES se rendent sur place pour constater l'état sanitaire et décider de toute intervention qui s'avèrerait nécessaire.

De fait, les problèmes d'hygiène existent à partir du moment où des immondices stagnent un certain temps. Il est donc normal d'interpeller les élus, même s'il n'est pas toujours simple d'intervenir sur ce type de site. Quoiqu'il en soit, la quasi-totalité des personnes qui ont participé au conseil de quartier posait le problème du « vivre ensemble », sans agressivité et dans le respect de chacun.

L'intervenant espère que la même exigence sera manifestée vis-à-vis des milliers de gens qui vont, à la belle saison, utiliser les berges du canal comme lieu de promenade et de pique-nique que vis-à-vis des SDF.

Mme Fabienne LELEUX partage le propos et confirme qu'il ne doit pas y avoir « deux poids, deux mesures ». Si une population pauvre ramasse ses déchets et participe à leur enlèvement avec les services de la propreté, une population de consommateurs et de fêtards ne doit pas se contenter d'abandonner ses déchets et faire payer la collectivité sans y contribuer.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants.

DEUXIEME PARTIE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. Tony DREYFUS informe l'équipe municipale que l'Est parisien vient de perdre une ancienne élue, l'une de celles qui furent les plus volontaristes et les plus actives dans la période de l'après-guerre, Mme Catherine LAGATU, membre du Parti Communiste Français qui s'était illustrée dans la Résistance.

Il donne la parole à **M. Alain LHOSTIS** (se reporter aux annexes).

I – Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du 5 février 2007 –

Le compte rendu du conseil d'arrondissement en date du 5 février 2007 soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 abstention (M. René LE GOFF).

II – Approbation de l'ordre du jour complémentaire –

L'ordre du jour complémentaire MA 10 07 16 proposé aux élus est approuvé à l'unanimité des votants, soit 16 voix pour dont 2 pouvoirs.

III – Projets de délibération –

Objet : attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 € à l'association « Union Culturelle Française des Arméniens de France », 6 cité du Wauxhall Paris 10^{ème}

Projet de délibération : DAC 2007 134

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Alexandra CORDEBARD** qui, dans le cadre de l'année de l'Arménie, propose de soutenir l'association « Union Culturelle Française des Arméniens de France » qui s'est largement intégrée au paysage culturel de l'arrondissement en montant un projet étroit avec les CRL 10. Elle a par ailleurs bien voulu concevoir une exposition en mairie du 26 mars au 18 avril prochain ainsi qu'un concert le 28 mars pour les « Mercredix de l'art ».

Mme Sylvie SCHERER ajoute que cette association est extrêmement active dans l'arrondissement et dans d'autres villes de France au travers notamment de deux actions en 2006 : « La nuit du conte » et « Ensemble nous sommes le 10^{ème} ».

En dehors de son implantation nationale, elle semble très attachée au quartier dans lequel elle travaille au quotidien et mérite d'être soutenue.

Mme Olga TROSTIANSKY précise qu'à l'initiative de l'association « CRL 10 » gestionnaire des centres d'animation, un partenariat a pu être établi avec « l'Union Culturelle Française des Arméniens de France » implantée depuis quelques années dans l'arrondissement.

Il est intéressant de noter son parcours riche et varié dans le 10^{ème}, et les prestations qui vont être proposées en mars sont conçues pour un public le plus large possible qui pourra découvrir ou approfondir ses connaissances sur l'Arménie et sa culture.

Cela va dans le sens du travail des centres d'animation qui ont rendu hommage à tour de rôle à l'Algérie (2004), au Brésil (2005) et à l'Afrique (2006) et dont le métissage des genres et des styles donne toute son originalité au festival.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenantes.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (M. Rémi FERAUD et Mme Fabienne LELEUX étant sortis de séance), Mme Sabine LASNIER ayant quitté définitivement la séance.

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de souscrire un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04/41150 passé avec le groupement conjoint M. Bruno DECARIS, Architecte en chef des Monuments Historiques et la société Philippe VOTRUBA, Vérificateur des Monuments Historiques, en vue de substituer la SAS CABINET Philippe VOTRUBA à la SARL Philippe VOTRUBA

Projet de délibération : DASC0 2007 134

Rapporteur : M. Michel OTTAWAY

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Michel OTTAWAY** qui rappelle que le conseil de Paris a approuvé le principe de l'opération de restauration de l'église Saint Laurent et que la fusion par absorption de deux sociétés a été décidée en assemblée générale. Il s'agit donc pour la conduite de ce marché d'autoriser l'avenant qui va substituer le cabinet Philippe VOTRUBA à la société Philippe VOTRUBA SARL pour la totalité des prestations.

M. Tony DREYFUS remercie M. Michel OTTAWAY.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (M. Rémi FERAUD et Mme Fabienne LELEUX étant sortis de séance).

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de signer avec les caisses des écoles une convention d'occupation des locaux de restauration du 1^{er} degré par les caisses des écoles

Projet de délibération : DASC0 2007 06

Rapporteur : M. Jean-Pierre LEROUX

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Jean-Pierre LEROUX** qui propose de formaliser l'occupation par les caisses des écoles de locaux de restauration dans des écoles primaires. C'est sur la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et de l'Inspection Générale de la Ville de Paris qu'une convention sera signée entre la Ville et chacune des caisses des écoles.

La Ville n'entend pas demander de redevance d'occupation aux caisses des écoles compte tenu de la mission de service public qui est la leur et du caractère social que revêt cette activité. En contrepartie, elles prendront à leur charge une série de coûts liés au fonctionnement (fluides, renouvellement des équipements et matériels, etc).

M. Tony DREYFUS remercie M. Jean-Pierre LEROUX.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (M. Rémi FERAUD et Mme Fabienne LELEUX étant sortis de séance).

Objet : signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'association « Ça se visite ! » prévoyant l'attribution d'une subvention de 25 000 € au titre de l'exercice 2007

Projet de délibération : DDEE 2007 41

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Alexandra CORDEBARD** qui rappelle que « Bientôt à Belleville », s'est reconstituée en une nouvelle association « Ça se visite » qui a pour vocation de faire découvrir l'ensemble du quartier de Belleville. Elle propose de la soutenir dans ses activités.

Mme Véronique DUBARRY ajoute que cette structure est connue depuis de nombreuses années et qu'elle semble emblématique d'un certain nombre d'associations qui font un travail exceptionnel dans les quartiers politique de la Ville sur la base du bénévolat.

Elles se voient parfois associées à des dispositifs éphémères (les emplois jeunes par exemple) et parviennent à chaque fois à remonter un projet. Si la Ville de Paris lui apporte son soutien, il faut voir, dans le même temps s'il n'existe pas d'autres associations susceptibles d'être aidées ou d'autres projets à monter qui puissent être pérennes.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenantes.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 14 voix pour dont 1 pouvoir (Mme Fabienne LELEUX étant sortie de séance).

Objet : approbation d'une convention d'occupation du domaine public autorisant M. ZWOLAC Boleslas à exploiter sur la voie publique un mini-kiosque, propriété de la Ville de Paris pour y exercer la vente de livres

Projet de délibération : DF 2007 17

Rapporteur : M. Michel OTTAWAY

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Michel OTTAWAY** qui connaît, comme tout un chacun, M. Boleslas ZWOLAC, exploitant du mini-kiosque au 93 rue Lafayette (à l'angle de la station de métro Poissonnière) et qui fait ici l'objet d'une délibération sans précédent, tant juridiquement qu'humainement parlant.

M. ZWOLAC s'est vu supprimer l'approvisionnement en journaux de son édicule pour le moins vétuste et a poursuivi son activité de vente de livres devenant ainsi occupant sans droit ni titre du domaine public avant d'être menacé d'expulsion.

M. Tony DREYFUS s'est, semble-t-il, laissé émouvoir par le personnage au point de saisir directement M. Christian SAUTTER d'une demande de régularisation. Un mini-kiosque, propriété de la Ville de Paris, ayant obtenu les autorisations administratives nécessaires, sera donc implanté 7 place Frantz Liszt et une convention d'occupation du domaine public de 5 ans, à des conditions exceptionnelles, sera conclue avec M. ZWOLAC.

L'intervenant, rappelle qu'en respect d'une certaine rigueur quant à l'occupation du domaine public, il n'était pas favorable au vote de cette délibération compte tenu des tentations de privatisation qu'elle peut induire. Il cite pour exemple le « capharnaüm » à l'angle de la rue du Château d'Eau et du boulevard de Strasbourg dont il se demande jusqu'à quel point il peut être autorisé.

Bien informé du problème du commerce de la presse, il s'est cependant laissé dire par un spécialiste fort compétent, que l'installation de M. ZWOLAC empêcherait vraisemblablement l'implantation d'un kiosque de plein exercice sur la place Frantz Liszt. Or, entre les Grands Boulevards et la gare du Nord, il n'y a pas d'autre point de presse.

Malgré ses réserves, M. Michel OTTAWAY propose à ses collègues d'approuver la délibération.

M. Tony DREYFUS remercie M. Michel OTTAWAY.

Il donne la parole à **M. Rémi FERAUD** qui pense que mettre un peu de souplesse dans l'organisation de la Ville de Paris et dans les habitudes des nombreux habitants qui prennent le métro à la station Poissonnière ne peut nuire.

En l'occurrence, M. ZWOLAC vit de la vente de livres d'occasion, ne fait de concurrence à personne et ne représente pas, sur « son morceau de trottoir », le grand capital. En outre, la place Frantz Liszt n'est pas adaptée pour recevoir un kiosque à journaux, et c'est une bonne chose que M. Tony DREYFUS ait réussi à convaincre la Ville de Paris de passer une convention pour que cette activité s'exerce dans la légalité et la sécurité juridique : cela ne va pas dans le mauvais sens et ne gâche pas le paysage.

M. Alain-Pierre PEYRAUD rappelle, s'agissant du « capharnaüm » de l'angle de la rue du Château d'Eau et du boulevard de Strasbourg, la difficulté que rencontrent les élus locaux à traiter ce type de problèmes.

Les équipes spécialisées de deux associations se sont penchées sur la personne qui « occupe » ce lieu pour constater qu'elle présente tous les signes d'aliénation psychiatrique patents (délires permanents) sans aucune dangerosité pour autrui. Dans ce cas, la procédure d'internement ne peut se faire qu'à la demande d'un tiers ou de la personne elle-même.

Dans le cas présent, il n'y a qu'une alternative : ou faire intervenir les forces de l'ordre ou continuer sur la voie de la négociation par l'intermédiaire d'associations spécialisées (Psychiatrie et Précarité notamment).

Cela fait partie des moyens nécessaires aux services publics que l'Etat refuse de donner (l'équipe de Psychiatrie et précarité est constituée d'un effectif très insuffisant de trois personnes). L'intervenant déplore que les deux plus grands services psychiatriques de Paris connus à ce jour soient la rue et les prisons.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants et ajoute que les habitants interrogent très fréquemment la municipalité sur ce fatras de l'angle de la rue du Château d'Eau et du boulevard de Strasbourg et que les propos de M. Alain-Pierre PEYRAUD ne font que traduire la difficulté à mettre en concordance une situation au quotidien et la législation française.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : subvention annuelle de fonctionnement au « Club Populaire et Sportif du 10^{ème}, CPS 10^{ème} » d'un montant de 9 500 €

Projet de délibération : DJS 2007 15

Rapporteur : Mme Olga TROSTIANSKY

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Olga TROSTIANSKY** qui propose d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 9 500 € dont 1000 € réservés à l'organisation du tournoi de badminton des 10 et 11 février au Club Populaire et Sportif du 10^{ème}.

Cette association est affiliée à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), à la Fédération Française de Tennis de Table et à la Fédération Française Handisport et présidée par M. Michel FUCHS.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Olga TROSTIANSKY.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'opération « Paris Jeunes Vacances »
Projet de délibération : **DJS 2007 157**
Rapporteur : Mme Olga TROSTIANSKY

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Olga TROSTIANSKY** qui rappelle que chaque année environ 30 % des jeunes parisiennes et parisiens ne peuvent pas partir en vacances et que ce dispositif créé en 2003, en concertation avec les élus d'arrondissements, tend à en favoriser l'accès par une contribution financière directe de 150 € sous la forme de chèques-vacances.

Pour le 10^{ème}, 45 chèques sont prévus pour 2007 (13 ont été attribués en 2004, 21 en 2005 et 44 en 2006).

M. Tony DREYFUS remercie Mme Olga TROSTIANSKY.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de conclure avec la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 14, rue Marie et Louise à Paris 10^{ème}
Projet de délibération : **DLH 2007 16**
Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui précise que la Ville de Paris a fait usage de son droit de préemption pour acquérir l'immeuble situé 14 rue Marie et Louise dans le 10^{ème} pour un montant de 1 670 000 €.

Ce bâtiment unique de 5 étages comporte 13 logements dont 10 occupés. Le bail emphytéotique de 55 ans proposé prévoit que la SIEMP réhabilite l'immeuble afin d'y créer des logements sociaux.

Le bail sera assorti entre autres des conditions suivantes :

- la société souffrira des servitudes qui pourraient grever la propriété louée,
- le loyer capitalisé sera fixé à 300 000 €.

Ce type de réhabilitation en milieu habité s'étale sur des délais plus longs puisque les travaux sont réalisés au fur et à mesure de la libération des lieux.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Sylvie SCHERER.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de la propriété communale située 15 rue de l'Aqueduc

Projet de délibération : DLH 2007 45

Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui rappelle, comme précédemment, que la Ville de Paris a usé de son droit de préemption pour acquérir l'immeuble du 15 rue de l'Aqueduc pour un montant de 3 300 000 €.

Il y aura, de la même façon, obligation de réhabiliter l'immeuble pour le transformer en logements sociaux. Le bail est de 55 ans et le loyer capitalisé s'élève à 737 000 €.

Il s'agit donc d'approuver les conditions de location faites à la SGIM.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Sylvie SCHERER.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : conclusion d'un avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité du 30 mai 2002 ; modification du champ d'application du droit de préemption urbain ; engagement d'une nouvelle procédure de PRI

Projet de délibération : DLH 2007 064 SIEMP

Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui propose de conclure un avenant pour le 10^{ème} portant sur la modification du champ d'application du droit de préemption urbain. Il concerne l'immeuble du 87 rue de Maubeuge, frappé d'un certain nombre d'arrêtés d'insalubrité, que la Ville a confié en 2005 à la SA d'HLM SAGECO pour réaliser 9 logements PLAI.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Sylvie SCHERER.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs.

Objet : approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux relatif à la création d'un accès rue Hittorf et d'un aménagement tous handicaps à la Mairie du 10^{ème} arrondissement, 72 rue du Faubourg Saint Martin à Paris

Projet de délibération : DPA 2007 081

Rapporteur : M. Jérôme GLEIZES

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Jérôme GLEIZES** qui rappelle que le conseil de Paris a voté une délibération sur l'accessibilité des mairies aux personnes à mobilité réduite qui regroupe prioritairement les 3^{ème}, 6^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements alors que des travaux d'aménagements sont prévus pour le 10^{ème} uniquement.

Ce projet est donc le fruit d'une concertation et d'un travail avec la Section Locale d'Architecture de l'arrondissement et la commission « Handicap ».

Les travaux sont prévus l'année prochaine (14 semaines de préparation et 36 semaines de travaux) pour se terminer en décembre 2008. L'opération consiste à créer un accès direct rue Hittorf pour l'ensemble des usagers y compris les personnes à mobilité réduite et ce pour un montant de 8780 460 € TTC.

M. Tony DREYFUS remercie M. Jérôme GLEIZES.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. Alain-Pierre PEYRAUD étant sorti de séance).

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de souscrire un avenant n° 1 de transfert, de prestations complémentaires et d'augmentation de délais au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage n° 05/25068 concernant la réhabilitation du Louxor, sis 170 boulevard Magenta, 53 boulevard de la Chapelle à Paris

Projet de délibération : **DPA 2007 088**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Alexandra CORDEBARD** qui propose d'adopter un avenant de transfert de prestations complémentaires de la filiale de l'entreprise RS Programmation désormais dissoute, à la société COTEBA dans le cadre de la réhabilitation du Louxor.

En effet, la Ville qui a racheté cet ensemble, s'est engagée à le sauvegarder et à en faire un équipement culturel public ; à ce titre, les richesses architecturales découvertes lors des premières investigations ont nécessité une expertise complète avant d'entamer les travaux en fin d'année.

Les débats autour de l'aménagement du Louxor, même s'il est clair qu'il gardera une vocation cinématographique avec la création de trois salles, ne sont pas totalement clos, le cahier des charges de son exploitation restant à définir.

M. Michel OTTAWAY rappelle qu'il s'agit d'un élément du patrimoine dont les décors sont uniques au monde (Art Nouveau - années 1920) et souligne que l'équipement culturel qu'il va devenir ajoutera au confort du voisinage dans la mesure où il y aura nécessité de créer des coffrages d'insonorisation afin de cacher les décors à sauvegarder.

L'intervenant souligne enfin qu'il n'est pas question, lors des Journées du Patrimoine, de faire visiter, pour quelque raison que ce soit, le chantier du Louxor. Par contre, ce qui répondrait à une demande légitime serait que la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, veille à photographier ce qui sera découvert, reconstitué et éventuellement caché afin d'envisager une exposition en mairie.

Mme Olga TROSTIANSKY précise que les prestations complémentaires sont consécutives à la découverte de fresques et à la mise en évidence de la fragilité de la structure. Ce point important a été abordé lors de la récente réunion à la demande du conseil de quartier et de l'association « Action Barbès 9^{ème}, 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Les participants ont apporté de nombreuses idées quant au devenir du Louxor (cinéma muet, spectacles de musique, etc) et ont souhaité être associés à la concertation.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants et ajoute que ce projet ne verra le jour que dans plusieurs années et qu'il serait sage de ne pas encourager l'impatience des habitants.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. Alain-Pierre PEYRAUD étant sorti de séance).

Objet : intégration – concernant l'attribution de subventions à cinq associations (RCI, ATF, Association Franco-chinoise Pierre Ducerf, Gisti, Catred) menant des actions spécifiques d'accès aux droits pour favoriser l'intégration à Paris

Projet de délibération : DPVI 2007 09

Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui rappelle qu'il s'agit de soutenir cinq associations oeuvrant dans le champ de l'accès au droit et de l'information des populations sur les possibilités d'aides qui leur sont offertes et dont une seule concerne le 10^{ème}, « L'Association des Tunisiens de France » 130 rue du faubourg Poissonnière.

(A ce titre, l'association ouvrira, rue Demarquay, un lieu d'accès au droit, destiné plus particulièrement aux travailleurs migrants âgés afin qu'ils fassent valoir leurs droits à la retraite).

L'ATF propose une opération de médiation juridique et sociale en direction des jeunes qui se tiendra dans les locaux de l'association et une permanence sur l'aide au logement moyennant une subvention de 8 000 €.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Sylvie SCHERER.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. Alain-Pierre PEYRAUD étant sorti de séance).

Objet : autorisation donnée au maire de Paris de signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec l'Etat pour la période 2007 – 2009

Projet de délibération : DPVI 2007 10

Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui précise que l'Etat a décidé unilatéralement (le contrat de Ville était inscrit dans le contrat de Plan 2000 /2006 et avait fait l'objet d'une négociation entre les différents partenaires, art. 19), de changer « les règles du jeu » initialement définies, en mettant en place l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et l'Agence Nationale de Cohésion Sociale.

Ce contrat a fait l'objet de nombreux échanges entre la Ville et la Préfecture et l'adjointe au maire de Paris qui a beaucoup travaillé sur ce dossier n'a pas hésité à réunir les élus locaux pour préparer une argumentation.

Le quartier des deux portes jusqu'au canal étant en Zone Urbaine Sensible et il a été décidé, selon la volonté de la municipalité d'arrondissement, de ne pas abandonner les quartiers inscrits (Grange aux Belles jusqu'au Faubourg du Temple) au titre de la politique de la Ville ; à l'inverse, la partie autour du canal n'est plus concernée.

L'intervenante propose que le nom de l'arrondissement, en terme de territoire politique de la Ville, devienne Porte Saint Denis / Grange aux Belles / Faubourg du Temple.

S'agissant du programme des actions, elle rappelle que l'Etat a défini cinq champs d'intervention :

- habitat, cadre de vie,
- accès à l'emploi, développement économique
- réussite éducative (un travail extrêmement intéressant a été mis en place sur le 10^{ème}),
- santé,
- citoyenneté et prévention de la délinquance.

Une extension du programme s'est faite sur divers points :

- développement du lien social,
- accès au droit et à la citoyenneté,
- éducation,
- jeunesse, sport et culture.

Mme Sylvie SCHERER propose de fournir aux élus intéressés les éléments ne figurant pas dans l'exposé des motifs de la délibération.

Enfin, le nouveau contrat de ville « Contrat Urbain de Cohésion Sociale » se répartit ainsi :

- la Direction de Projets qui se réunira deux fois par an autour du Préfet et du maire de Paris pour orienter le contrat,
- un comité de pilotage local (par quartier ou par arrondissement), composé de l'adjointe au maire de Paris chargée de la politique de la Ville, le maire d'arrondissement, le délégué politique de la ville et le Préfet,
- une commission inter-partenariale réunie une fois par an au niveau de l'arrondissement afin de faire le point, avec les acteurs du contrat, sur la mise en œuvre des actions lancées.

La réalisation de ce travail est confiée à un chef de projet assisté d'agents de développement local (depuis le 1^{er} janvier ces équipes portées jusqu'à présent par le milieu associatif, sont municipalisées).

S'agissant des engagements financiers, l'Etat participe, hors investissements, à hauteur de 63 millions d'euros et la Ville à hauteur de 76 millions d'euros pour les années 2007/2009.

M. Jérôme GLEIZES demande si ce contrat est renégociable sur la période 2007/2009 ou s'il est jusqu'en 2009, sans renégociation possible.

Mme Sylvie SCHERER répond qu'il est toujours possible d'ajouter des avenants mais cela dépendra bien entendu des résultats des toutes prochaines élections.

Elle ajoute que l'occasion sera donnée (séance du conseil de mai) de revenir en détail sur le bilan et sur le projet local avec l'adoption du projet de territoire, sur lequel les associations et les partenaires de la politique de la Ville ont longuement travaillé.

M. Tony **DREYFUS** remercie les intervenants.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 14 voix pour dont 2 pouvoirs (M. Alain-Pierre PEYRAUD étant sorti de séance).

Objet : ZAC « Jemmapes Grange aux Belles » 10^{ème} arrondissement – Reddition des comptes et quitus à la SIEMP

Projet de délibération : DU 2007 69

Rapporteur : Mme Sylvie SCHERER

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Sylvie SCHERER** qui rappelle que la Zone d'Aménagement Concerté de Jemmapes Grange aux Belles, créée en 1973 suite à une décision du conseil de Paris et motivée par la vétusté du bâti a été supprimée en décembre 2004.

Le quitus de la collectivité validé par approbation du bilan financier définitif (compte rendu financier et bilan prévisionnel) a été donné au concessionnaire, la SIEMP. Cette dernière a présenté un dossier comportant un volet foncier et un volet financier.

L'obligation de réaliser des équipements publics a été respectée puisque l'on compte à ce jour :

- 1 300 logements,
- des commerces,
- des bureaux,
- des locaux d'activités,
- 2 écoles maternelles,
- 1 collège,
- 1 ensemble d'équipements sportifs,
- 1 aire de jeux,
- 1 crèche,
- 1 résidence pour personnes âgées.

Les emprises publiques ont été cédées à la Ville pour 4 299 013.50 € auxquels s'ajoutent divers délaissés de voirie pour 959 395,41 € et un parc de stationnement pour 1 180 635 €.

Le bilan de la ZAC approuvé en 1973 prévoyait un résultat positif de 854 020 € et les documents présentés par le concessionnaire font apparaître un excédent de 7 490 214.16 €. Ce solde a été versé en deux fois à la Ville par la SIEMP.

Le maire de Paris nous propose d'approuver les comptes et de donner quitus à la SIEMP de sa gestion.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Sylvie SCHERER.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 abstention, Mme Fabienne LELEUX, (M. Alain-Pierre PEYRAUD étant sorti de séance).

Objet : autorisation donnée à M. le maire de Paris de signer une convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Cité Européenne des Récollets 1 rue d'Enghien 75010 PARIS

Projet de délibération : **DAC 2007 166**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

M. Tony DREYFUS donne la parole à **Mme Alexandra CORDEBARD** qui propose de voter l'attribution annuelle de la subvention de 100 000 € à la Cité Européenne des Récollets, lieu culturel important de l'arrondissement qui cherche et qui s'approche de son équilibre de fonctionnement. Sa gestion a provoqué, dans le passé, quelques débats au sein de l'équipe municipale sachant que cette subvention sert, pour partie, à payer le loyer de l'espace.

Au présent, la Cité Européenne accueille l'association « 4D » qui a pour objet de promouvoir le développement durable et qui a trouvé rapidement son public. Le volet culturel avec notamment « Cassandre Horchamp » et les associations qui collaborent ou encore les conférences et séminaires de l'institut d'études lévinassiennes, a lui aussi trouvé son rythme.

D'autres éléments récents complètent cette information dans l'exposé des motifs.

M. Tony DREYFUS remercie Mme Alexandra CORDEBARD.

Le projet soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (M. René LE GOFF étant sorti de séance).

Objet : acquisition de l'hôtel du Jura au 6 rue Jarry afin de réaliser une opération de logements sociaux en faveur des plus démunis

Vœu : **MA 10 07 33**

Rapporteur : M. Alain LHOSTIS

M. Tony DREYFUS donne la parole à **M. Alain LHOSTIS** qui fait observer qu'il existe une réelle opportunité d'entamer une négociation pour l'acquisition de l'hôtel du Jura, 6 rue Jarry qui abrite actuellement des populations en difficultés afin de le transformer en logements sociaux.

Mme Véronique DUBARRY partage le vœu qui est présenté. Elle souhaite malheureusement évoquer le sort des familles « logées » dans cet hôtel sachant qu'à de nombreuses reprises chacun des élus a été interpellé, ou par Réseau d'Education Sans Frontières ou par les services sociaux, etc à leur sujet.

Il faut, avant même d'envisager la fermeture de cette structure pour des travaux absolument nécessaires, répondre aux problèmes sociaux, administratifs, sanitaires que rencontrent ces gens.

L'intervenante propose donc l'amendement suivant : « qu'une réunion soit organisée dans les plus brefs délais avec la DDASS, le Samu social, les services sociaux du 10^{ème} et le réseau Education Sans Frontières afin d'envisager, dans la plus grande transparence, les solutions d'hébergement dans l'arrondissement adaptées aux situations des familles ».

M. Alain LHOSTIS ajoute que si ces personnes sont relogées et qu'une opération immobilière a lieu, le problème du propriétaire sera réglé du même coup et c'est la collectivité qui se retrouvera en charge du problème social ; il faut donc faire savoir que la municipalité est intéressée par cet immeuble.

M. Tony DREYFUS convient qu'il faut proposer à la Ville de Paris d'acquérir cette adresse.

Mme Fabienne LELEUX ajoute que selon toute vraisemblance, le SAMU social aurait eu aujourd'hui une première réunion relative au planning de déplacement des familles. Il ne faut donc pas perdre de temps afin de mettre, en amont de l'achat de l'immeuble, le SAMU social.

Même s'il n'est pas possible de reloger l'ensemble des familles dans le 10^{ème}, l'insistance et la persévérance du réseau RESF dans le cadre de déplacement d'autres familles en banlieue a prouvé qu'elles avaient pu être relogées dans Paris.

Par ailleurs, un certain nombre de « parrains et marraines » se sont engagés à accompagner ces gens et à maintenir une relation de proximité avec eux. L'éloignement géographique risque de ramener le dossier de demande de régularisation de situation « à la case départ » avec de surcroît la rupture du lien social et scolaire des enfants notamment.

M. Tony DREYFUS remercie les intervenants.

Le projet de vœu ainsi amendé soumis au vote est approuvé à l'unanimité des votants, soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (M. René LE GOFF étant sorti de séance).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.